

Commune de DOUAINS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Etaient présents :

Mme Catherine COUÂNON, Maire
MM Bernard UGUEN, Vincent LEROY, adjoints
Philippe UHGETTO, Philippe MARIE, Jean-Louis GUETTARD, Michel LE MORVAN ;

Absents ayant donné pouvoir :

Ulric SERRANO adjoint a donné pouvoir à Bernard UGUEN adjoint
Sandrine PRUNIER BOSSION conseillère municipale a donné pouvoir à Catherine
COUANON, Maire

Absent excusé :

Dominique TIRON

* * * *

M. Vincent LEROY a été désigné secrétaire de séance.

En préambule, Madame le Maire demande qu'une réunion de la commission PLU pour le PAZ et le RAZ soit organisée afin de revoir tous les points ayant été abordés précédemment avec M. ROCHETTE Président de la commission « Développement économique, Aménagement du territoire et Numérique de la CAPE », cette réunion est programmée pour le jeudi 8 janvier 2015 à 19 H.

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE n° 2

La décision modificative a pour objet d'ouvrir des crédits pour régulariser l'acquisition d'une parcelle de terrain ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

CREDITS A OUVRIR

D -Chapitre 041 – Art 2112 - Op. ONA -	+ 2 054.00 €
D -Chapitre 21 – Art 2112 - Op. OPFI	+ 600.00 €

CREDITS A REDUIRE

R - Chapitre 13 – Art 1328 – Op. OPFI -	- 2 054.00 €
D - Chapitre 21 – Art 21311 – Op. 91	- 600.00 €

DECISION MODIFICATIVE n° 4

La décision modificative 4 a pour objet l'ajustement de crédits

CREDITS A OUVRIR

D -Chapitre 040 – Art 2315 - Op. OPFI -	+ 3 000.00 €
---	--------------

CREDITS A REDUIRE

D - Chapitre 21 – Art 21311 – Op. 91	- 3 000.00 €
--------------------------------------	--------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DECISION MODIFICATIVE n° 3

La décision modificative 3 a pour objet l'ajustement de crédits pour la contribution aux organismes de regroupement

CREDITS A OUVRIR

D -Chapitre 65 – Art 6554

+ 2 000.00 €

CREDITS A REDUIRE

D - Chapitre 022 – Art 022

- 2 000.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve les décisions modificatives ci-dessus/

INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET DU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de leur mission de conseil et d'assistance, une indemnité peut être allouée aux receveurs municipaux. La délibération est nominative et doit être renouvelée à chaque changement de receveur ou renouvellement du conseil municipal.

Le montant de cette indemnité est calculé par application d'un barème fixé en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des 3 dernières années.

Par ailleurs, le comptable public peut également percevoir une indemnité liée à l'élaboration des documents budgétaires.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour la durée du mandat municipal, a Monsieur GUILLEE, Trésorier en poste à Vernon :

- une indemnité de conseil et de gestion
- une indemnité liée à l'élaboration des documents budgétaires.

SIEGE – Travaux extension LESIEUX

Madame le Maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Une contribution financière de 1 760 € sera demandée à la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention de participation et l'inscription de la contribution financière au BP 2015 en section investissement.

VESTIAIRE FOOT

Les travaux vont débuter samedi 20 décembre et seront exécutés durant la trêve hivernale par les sportifs.

Les matériaux seront récupérés chez BRICOMAN et SAINTHIMAT conformément à leurs devis qui nous ont été fournis.

SIEGE

Le Président du SIEGE nous transmet le procès-verbal des décisions adoptées par le comité syndical lors de la réunion du 22 novembre 2014.

SYNDICAT DE VOIRIE

Le président du syndicat nous adresse un courrier pour rappeler les consignes de sécurité concernant les trottoirs. Madame le Maire rappelle aux riverains qu'ils ont obligation

d'entretenir les trottoirs devant leur habitation notamment par temps de neige et de verglas. Un arrêté sera pris en ce sens.

- **Marquages au sol** - Ceux-ci seront réalisés en 2015 dès que les conditions climatiques le permettront puisque la température au sol doit être au minimum de 8°C.
- **Statuts modifiés** – Le Président du SIVU nous transmet les statuts modifiés en date de janvier 2010.
- **Enquête sur souhaits en matière travaux hors prestations SIVU** - Le président du Syndicat de voirie a sollicité les communes dans son courrier du 19 novembre afin de connaître leurs souhaits en matière de prestations autres que celles qui incombent au SIVU ; Quelques communes ont répondu à cette enquête et les questions portaient sur l'entretien des espaces verts, le syndicat de voirie n'a pas la compétence « espaces verts » et ne peut dans ce cas intervenir sur les communes. Une réunion va être organisée pour cibler les besoins des communes et en faire une liste non exhaustive.
- **Démission de M. HEITZ** de la commission CAPE « Enfance et jeunesse » en raison d'une surcharge de travail en incompatibilité avec ses responsabilités actuelles.

CAPE

- **Aménagement du Normandie-Parc** – Tous les permis de construire ne seront pas facturés. La CAPE prendra à sa charge certains frais.
- **CDAC** – Commission départementale d'aménagement commercial – Le projet « Village de marques » a été examinée par la C.D.A.C. le 12 décembre 2014 par 9 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, la commission s'est prononcée favorablement pour le projet de village de marques sur le Normandie Parc. Excellente nouvelle pour le développement économique de notre territoire.
- **Service des sports** – Une traceuse est à la disposition de l'ensemble des communes qui souhaiteraient en disposer pour leurs animations sportives ou de loisirs.
- **Tonnage benne déchets verts** – Le tonnage pour le mois de 11/ 2014 est de 8.3 T.

QUESTIONS DIVERSES

- **Office de tourisme** - Du lundi 22 au 29 décembre au Château de Bizy – « Les jardins de bizy aux flambeaux »
- **ACADEMIE DE ROUEN** – Refonte de l'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles qui concentrent les plus grandes difficultés. M. le recteur d'académie indique qu'il est essentiel de mieux prendre en compte les disparités sociales pour construire une éducation prioritaire plus juste. Les élèves de DOUAINS continueront à fréquenter le Collège CERVANTES à Vernon – Collège en REP (*réseau d'éducation prioritaire*).
- **CHORALE « Accord'Eure »** - Avant que la chorale ne vienne chanter, une vérification du chauffage va être faite.
- **Un arrêté préfectoral** a été pris interdisant la vente d'artifices, d'alcools et carburants à emporter à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- **Eclairage public** – Signalement de deux nouveaux points lumineux défectueux.

URBANISME

- PC – TERRE COLAIRE – Ombrières de parking photovoltaïques –
- PC – MICHAUD A. – Maison individuelle
- PC – DUARTE – PEREIRA – Maison individuelle
- Déclaration d'ouverture de chantier pour l'aménagement d'une parking de covoiturage

Fin de la réunion à 23 heures 45

Vu, le Maire

C. COUÂNON